



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 07 octobre 2014]

Date de la convocation

01 octobre 2014

Date d'affichage

01 octobre 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 2

Votants : 29

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Christophe CAUSSE, Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Pascal VEAUTE, Thierry BODDI, David AMALRIC, Sophie CHUILLET, Aurélie TREILHOU, Magali CAMALET, Martine VIOLETTE, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Marie-Françoise BONELLO, Jean BATAILLOU, Alain HORTUS, Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Muriel FAVOT, Françoise BONNET

Absents : Stéphanie NELATON, Marie-Christine BOUTONNET, Pierre COURJAULT-RADE, Christelle HARDY

N° 168 / 2014

Secrétaire de séance : Lahcene BAAZIZ

Objet de la délibération : Avenant n°2 au contrat d'obligation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a souhaité apporter des évolutions sur le réseau urbain de transport.

Les modifications portent sur les points suivants (avenant n° 2 joint en annexe) :

- Modifications d'itinéraires,
- Modification des calendriers de fonctionnement
- Diminution de nombre de kilomètres commerciaux
- Diminution du nombre d'heures commerciales
- Acquisition d'un véhicule supplémentaire.

Ces modifications conduisent à une baisse annuelle de la rémunération de la SPL de 54 000 € HT à compter de l'exercice 2014/2015.

Il est proposé au conseil municipal

- d'approuver l'avenant n° 2 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau de la commune de Gaillac.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant ainsi que toutes pièces nécessaires à sa mise en place.

Annexe : avenant n°2

VOTE : 6 contres, 1 abstention

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau de la commune de Gaillac,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

